

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : mise à jour de la charte de qualité de l'environnement sonore de l'aérodrome de Lorient Lann-Bihoué

Rapporteur : Daniel BOILEAU

La charte de qualité de l'environnement sonore a été signée le 14 mai 2003. Un projet de mise à jour de cette charte a été établi par la base aéronautique navale de Lann-Bihoué. La charte sera soumise aux membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome composée des services de la base, de la sous-préfecture, de la chambre de commerce et d'industrie, des élus des communes environnantes et des représentants d'associations.

Cette mise à jour prend en compte notamment :

- Des données actualisées.
- L'intégration de nouvelles mesures comme :
 - l'adaptation des horaires et rythme des mouvements (allègement en période estivale) ;
 - la modification des procédures d'atterrissage et de décollage et procédure d'approche ;
 - la réglementation de la voltige.

Les services de l'aéronautique navale de Lann-Bihoué présenteront cette charte à la prochaine commission consultative de l'environnement et la soumettent aux membres pour avis.

La commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » a émis un avis favorable sur le projet de mise à jour de la charte avec les réserves suivantes :

- La charte ne fait pas état de la révision du PEB, ni de la date prévisible de mise en application du document ;
- La charte n'inclut pas la permanence opérationnelle dans le relevé des mouvements aériens ;

- Les tours de piste des avions de combat en période estivale sont indiqués comme solution occasionnelle pour pallier la fermeture de la base de Landivisiau alors que ces mouvements sont réalisés tous les ans.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet de mise à jour de la charte.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR